

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 MARS 2022

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-deux, le **vingt-quatre**, le Conseil Municipal, dûment **convoqué le dix-sept mars deux mille vingt-deux** s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, Chantal SAVARINO, Didier DUPIN, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patricia PERRET, Patrick PORNET (arrive à 20h15), Roseline TRAMBOUZE, Isabelle ROUVIDAN (arrive à 20h20) et Lucie ROCH.

Absents avec excuse :

André ALEX donne pouvoir à Christian LAREURE
Katy VAZQUEZ DUDEK donne pouvoir à Didier DUPIN
Sylvain GIRARDIN donne pouvoir à Patrick DUCROS

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Lucie ROCH

Le procès-verbal du précédent Conseil Municipal ne suscite aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- **Budget communal M 14**

M. le Maire explique que le vote du budget est un temps fort de l'année. Il revient sur l'actualité, la guerre en Ukraine, car au-delà des conséquences pour l'Ukraine et sa population, ce conflit qui se déroule aux portes de l'Europe, aura forcément un impact en France. A commencer par des répercussions économiques : les prix de l'énergie augmentent, de même que ceux des matières premières, et l'on observe une reprise de l'inflation. Si cela ne menace pas encore le budget primitif de la collectivité, Monsieur le Maire appelle à la vigilance.

Il passe ensuite la parole à Mme VALADE, Adjointe aux Finances.

Mme VALADE commence en présentant le Compte Administratif 2021, c'est-à-dire l'ensemble des informations relatives à la clôture budgétaire de l'année 2021 du côté de l'ordonnateur.

Quelques chiffres à noter : un excédent de fonctionnement sur 2021 de 437 895,52 €, un déficit d'investissement sur 2021 de 133 670,08 €, des restes à réaliser en dépenses à hauteur de 64 64 50 € ainsi que des restes à réaliser en recettes de 162 791,00 € et un excédent définitif et disponible de 285 698,89 €.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

M. le Maire se retire et Mme STALARS, 1^{ère} Adjointe, prend la présidence de la séance pour mettre le Compte Administratif 2021 au vote.

Il est approuvé à l'unanimité.

Ensuite, Madame VALADE aborde le Compte de Gestion 2021, c'est-à-dire l'ensemble des informations relatives à la clôture budgétaire de l'année 2021 du côté du comptable.

Il y a concordance avec les chiffres présentés dans le Compte Administratif 2021.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Il est approuvé à l'unanimité.

Elle continue en expliquant l'affectation du résultat 2021. L'excédent de fonctionnement net (c'est-à-dire le cumul de 2021 et des années antérieures) s'élève à 705 164,41 € et il est reporté en recette d'investissement (compte 1068 excédents de fonctionnement capitalisés) à hauteur de 419 465,52 € et le solde (285 698,89 €), en recette de fonctionnement (article 002 résultat de fonctionnement reporté).

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Cette affectation du résultat est approuvée à l'unanimité.

Ensuite, Mme VALADE aborde la problématique des taux d'imposition des contributions directes locales.

Elle rappelle les taux votés pour 2021 (taxe foncière sur les propriétés bâties : 28,22 % ; taxe foncière sur les propriétés non bâties : 34,16 %) et explique que la commission finances qui s'est récemment réunie a proposé de ne pas augmenter les taux en 2022.

Ainsi, pour 2022, sont proposés les taux suivants, à savoir :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 28,22 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 34,16 %

M. DUMAS s'interroge sur le nombre d'années sans augmentation des taux et il serait favorable pour que les taux augmentent progressivement chaque année au lieu d'une augmentation brutale, mais en raison de la conjoncture actuelle, il est préférable de ne pas augmenter les taux.

M. le Maire précise qu'en effet, au vu de la situation actuelle, il serait mal venu d'augmenter les taux cette année et n'exclut pas de réétudier les taux en fonction de la réalisation de nouveaux projets dans les années à venir. Monsieur PORNET partage le même avis que Monsieur DUMAS.

Cette présentation n'appelle pas de remarque supplémentaire.

Après échanges entre élus, il est décidé à l'unanimité d'appliquer les taux proposés ci-dessus.

Mme VALADE poursuit en présentant les propositions de subventions pour 2022.

Les montants proposés au vote sont à nouveau examinés par les élus suite au Débat d'Orientations Budgétaires (DOB).

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

A l'issue de cette présentation, les propositions de subventions sont votées et chaque élu impliqué dans une association s'abstient pour le vote lié à la subvention à cette association.

Enfin, l'Adjointe termine en développant le projet de Budget Primitif pour 2022, qui a été travaillé en commission des finances et qui avait fait l'objet d'un long débat lors du DOB.

Ainsi, la section de fonctionnement s'équilibre à 2 087 666,89 € et la section d'investissement s'équilibre à 1 781 632,29 €.

Mme VALADE précise également que toutes les modifications vues au cours du DOB, notamment sur la section d'investissement, ont bien été prises en compte, ainsi que les augmentations de l'énergie.

Cette présentation n'appelle pas de remarque supplémentaire.

Le Budget Primitif proposé pour 2022 est approuvé à l'unanimité.

- **Déplacement d'une armoire de commande**

Monsieur PLACE explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver la réalisation des travaux de déplacement d'une armoire de commande par le SIEL. Ces travaux se situent à côté de la tour. Le montant estimatif des travaux est de 607,00 € H.T. l'amortissement de ce fonds de concours se fera en un an.

Cette présentation n'appelle pas de remarque supplémentaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce déplacement d'une armoire de commande.

- **Aide aux populations d'Ukraine – concours financier au C.C.A.S. de Roanne**

Considérant l'urgence humanitaire liée à la situation en Ukraine et la nécessité de mettre en place rapidement des capacités de soutien, d'accueil et d'accompagnement de populations touchées par le conflit.

Considérant la capacité juridique et logistique du Centre Communal d'Action Sociale de Roanne de centraliser le concours financier des communes et de constituer un fonds de solidarité.

Vu la réunion des Maires de l'arrondissement de Roanne du 1er mars 2022 et l'approbation unanime d'un concours financier de chaque commune à hauteur d'un euro par habitant.

Monsieur le Maire expose que le Conseil municipal est appelé à apporter un concours financier à hauteur d'un euro par habitant, soit un montant de 2190 euros au fonds de solidarité mis en place au CCAS de Roanne pour soutenir, accueillir, accompagner les populations touchées par la situation en Ukraine.

Cette présentation n'appelle pas de remarque supplémentaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette aide aux populations d'Ukraine.

- **Réalisation d'un emprunt par la commune**

Madame VALADE explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver la réalisation d'un emprunt par la commune, en vue de financer les travaux de la maison à pans de bois ainsi que l'acquisition de l'ancienne pharmacie.

Il s'agit d'un emprunt de 500 000 euros sur une durée de 15 ans à contracter. Après consultation de plusieurs banques, les propositions sont les suivantes :

Etablissement	Crédit Agricole	Caisse d'Épargne	La Banque Postale
Durée et modalités de remboursement	15 ans	15 ans	15 ans
Taux	1.94%	1.57%	1.34%

C'est la proposition de la Banque Postale qui est la plus intéressante. Le remboursement s'effectuera en 60 échéances trimestrielles en amortissement constant.

Ce prêt portera au taux de 1.34 %. Le point de départ en amortissement est fixé au 1^{er} septembre 2022. Le versement des fonds se fera à la demande de l'emprunteur jusqu'au 06/05/2022, en une fois avec versement automatique à cette date.

La base de calcul des intérêts est de 36/360.

Le remboursement anticipé est autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

La commission d'engagement est de 0,10 % du montant du contrat de prêt soit 500 euros.

Madame Valade précise qu'afin d'équilibrer le budget voté en début de séance, une ligne d'un emprunt figurait dans le Budget Primitif.

Cette présentation n'appelle pas de remarque supplémentaire.

Le Conseil Municipal approuve avec 18 voix et 1 abstention l'emprunt bancaire auprès de la Banque Postale.

QUESTIONS DIVERSES

- **Elections présidentielles**

Mme VALADE rappelle que la fin du scrutin des élections présidentielles est à 19 heures et que les tableaux récapitulatifs seront envoyés prochainement par mail aux personnes assurant une permanence.

- **Groupe de travail cabinet médical**

Monsieur le Maire informe qu'un groupe de travail doit être créé pour travailler sur ce dossier pour la répartition du travail. Il demande qu'il y ait au moins 5 conseillers.

- **Réfugiés ukrainiens**

Madame STALARS informe que les réfugiés ukrainiens arriveront d'ici lundi 28 mars et qu'ils auront une autorisation de séjour provisoire d'une durée de 6 mois renouvelable, permettent notamment de scolariser les enfants et ouvrent le droit à la recherche d'un emploi et à une allocation. Il précise que les propriétaires mettant à disposition des hébergements, ne seront pas de dédommagés.

Monsieur PLACE ajoute qu'un centre d'hébergement d'urgence au Chorum à Roanne, sera mis en place quelques nuits le temps que les démarches administratives se réalisent.

- **Intervention de Madame TRAMBOUZE**

Elle fait part qu'elle a participé dernièrement au conseil d'exploitation du lycée Chervé. Le sujet abordé était principalement les budgets 2021 et 2022. Elle a également participé à la réunion commission environnement de Roannais Agglomération le 16 février dernier. Les points suivants ont été abordés : Le parc agro culinaire de Bas de Rhins, la pépinière à Ouches et le steak haché.

- **Intervention de Monsieur DUMAS**

Il revient sur un compte-rendu du bureau municipal. En effet, il a été mentionné qu'un restaurateur serait intéressé pour s'installer dans l'ancien cuvage Giraud au Bourg afin de faire un restaurant burger. Monsieur DUMAS est surpris par cette proposition car le conseil municipal avait décidé de faire de ce bâtiment des salles de réunions. Monsieur DUCROS lui répond que ce restaurateur a visité le village et que cet emplacement lui a plu. Il aimerait développer une chaîne locale avec des burgers haut de gamme visant une clientèle des 35-50 ans. Cette personne étudie encore la faisabilité de cette installation. Monsieur le Maire précise que c'était une démarche de ce restaurateur et non une volonté du bureau municipal. A ce jour, aucun engagement n'a eu lieu et qu'il ne faut pas s'interdire de nouvelles propositions. Madame PERRET souligne qu'un tel commerce pourrait faire concurrence à l'auberge de la source. Madame STALARS ajoute que cet emplacement est inapproprié.

- **Fête de la SAC**

Monsieur LAREURE informe que la fête de la SAC aura lieu le vendredi 8 juillet avec au programme thé dansant, course à pied, jeux, buvette, snacking, concert et feu d'artifice pour clôturer cette journée. Une première réunion aura lieu le jeudi 28 avril.

- **Intervention de Monsieur PORNET**

Il revient sur l'impossibilité de louer la salle du restaurant scolaire à certaines dates pendant les périodes des vacances scolaires en raison d'un nombre importants d'enfants et des activités mis en place la semaine par la SAC. Il est difficile de prévoir le rangement des salles occupées par les enfants tous les vendredis et remettre tout en place pour le lundi matin 07h00. Monsieur PORNET demande si des solutions ont été trouvées afin de proposer à nouveau la location de cette salle aux parodiens. Monsieur le Maire lui répond que pour l'instant aucune solution n'a été trouvée. Il demande donc à quelques conseillers de se réunir pour essayer d'apporter des solutions possibles pour assurer le rangement, le ménage et la remise en place des équipements pour les lundis matins. Mesdames VALADE, ROCH, STALARS et Monsieur PORNET rencontreront prochainement Mme BOUJOT, Directrice de la SAC pour qu'elle leur explique la problématique.

RAPPEL DE DATES

- Visite des logements d'Ophéor : samedi 26 mars à 14h
- Conseil Municipal des Jeunes : vendredi 8 avril à 18h
- Commémoration des déportés : dimanche 24 avril à 11h30
- Elections présidentielles : dimanche 10 et 24 avril 2022
- CMJ : Visite du Sénat : mardi 26 avril 2022
- Prochain Conseil Municipal : vendredi 29 avril 2022 à 20h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05.